

MAIRIE DE LIGNY-EN-CAMBRESIS

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-en-CAMBRESIS

----- SÉANCE DU 17 Octobre 2024

Date de convocation : 11 octobre 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de Ligny-en-Cambrésis, légalement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie Salle des Cérémonies à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur Julien LEONARD, Maire

Membres présents (11) : Julien LÉONARD, Christelle MERIAUX OLIVIER, Virginie BOUDAILLIER MARLIER, Peggy HEGO, Aldo MURA, Annie TAISNE BOURLET, Laurent GUILLAUME, Sandrine HORNEZ DHERMIES, Pascal FOULON, Pascale DUSSEAUX DRUESNES, LEFEBVRE Jean-Pierre

Membre représenté (4) : JAUMOTTE Anthony qui a donné procuration à LÉONARD Julien,
MOULIN Alexandre qui a donné procuration à BOUDAILLIER Virginie
VERIN Jean-Michel qui a donné procuration à LEFEBVRE Jean-Pierre
LAZON Véronique qui a donné procuration à FOULON Pascal

Membre excusé (1) : Cristina PEREIRA DE LIMA

Membres absents (3) : Perrine MARESSE ; Thomas LECOMTE, Philippe WANTIEZ

Monsieur Pascal FOULON est élu secrétaire de séance

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
036-2024	Cessions des parcelles cadastrées ZK75 et ZI75	Approuvée à l'unanimité
037-2024	Révision du Plan local d'urbanisme : Nouveau débat sur le PADD	Approuvée à l'unanimité
038-2024	Nouvelles adhésions au Siden-Sian- Comités Syndicaux des 22 février, 18 juin 2024 et 19 septembre 2024	Approuvée à l'unanimité
039-2024	Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet	Approuvée à l'unanimité
040-2024	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Adoptée à 14 voix POUR et 1 contre
041-2024	Subvention exceptionnelle	Adoptée à 14 voix POUR et 1 contre
042-2024	Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public à des fins commerciales : Friterie « Au Saint Jean »	Approuvée à l'unanimité